

Ordre du jour :

- 1- Entérinement du retard dans la tenue de l'Assemblée
- 2- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pour l'exercice clos au 31/12/2019.
- 3- Lecture des rapports général & spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice clos au 31/12/2019 et approbation des états financiers individuels définitifs.
- 4- Lecture du rapport des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers consolidés au 31/12/2019 et approbation des états financiers définitifs.
- 5- Approbation des conventions réglementées relevant des articles 200 & 475 du Code des Sociétés Commerciales.
- 6- Quitus aux administrateurs de leur gestion au titre de l'exercice 2019
- 7- Affectation des résultats de l'exercice 2019.
- 8- Fixation des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration
- 9- Fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit
- 10- Renouvellement du mandat du Co-commissaire aux comptes
- 11- Pouvoirs en vue de formalités

Première Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, prend acte de la tenue tardive de l'assemblée par rapport au délai statutaire de six mois suivant la clôture de l'exercice tel que stipulé à l'article 31 des statuts, ce décalage a été causé par les circonstances exceptionnelles suite à l'apparition de la pandémie Covid-19. Elle constate que ce retard ne lèse en rien les intérêts des actionnaires et entérine ce retard.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2019, approuve ledit rapport tel qu'il a été présenté.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après examen des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019 et après lecture des rapports des commissaires aux comptes, approuve lesdits états financiers individuels.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport des commissaires aux comptes, approuve lesdits états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2019, tels qu'ils sont présentés.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

Cinquième Résolution

Après avoir entendu le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions prévues par les articles 200 & 475 du Code des sociétés Commerciales l'Assemblée Générale Ordinaire approuve lesdites conventions réglementées

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

Sixième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, délivre aux membres du conseil d'administration décharge et quitus entier et sans réserves de leurs gestions relatives à l'exercice 2019.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

Septième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, approuve l'affectation du résultat tel que proposé par le Conseil d'Administration :

Résultat de l'exercice 2019	12 046 616
Résultat reporté 2018	13 385 440
Bénéfice distribuable	25 432 056
Réserve légale (5% plafonnée à 10% du capital)	0
Réserve spécial d'investissement (année 2018)	1 000 000
Réserve spécial d'investissement (année 2019)	1 226 650
Dividende	4 088 040
Report à nouveau	19 117 366

Les dividendes de l'exercice 2019 sont ainsi fixés à 150 millimes par action de nominal de 1 dinar.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide la mise en paiement des dividendes à partir du 9 Octobre 2020

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

Huitième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer l'enveloppe nette des jetons de présence pour l'exercice 2019 à trente mille dinars.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

Neuvième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer la rémunération nette des membres du comité permanent d'audit pour l'exercice 2019 à cinq milles dinars par membre.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

Dixième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat de Monsieur Sami MENJOUR comme Co-commissaire aux comptes pour une période de trois ans à partir de l'exercice 2020. Le mandat du Co-commissaire aux comptes viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2022.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

Onzième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tout pouvoir au représentant légal de la société ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

BILAN APRES AFFECTATION DU RESULTAT ARRETE AU 31 DECEMBRE 2019

ACTIFS	31/12/2019	31/12/2018	CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	31/12/2019	31/12/2018
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>	<u>65 378 139</u>	<u>50 201 547</u>	<u>CAPITAUX PROPRES</u>	<u>64 811 941</u>	<u>57 263 837</u>
Actifs Immobilisés					
Immobilisations Incorporelles	1 434 713	1 105 340	Capital Social	27 253 600	27 253 600
<i>Moins : Amortissements</i>	-1 111 136	-1 019 970	Réserves	14 979 915	14 951 605
	323 577	85 370	Résultats Reportés	19 117 366	13 385 440
Immobilisations Corporelles	134 391 944	111 412 822	Subventions d'investissement	1 234 410	1 673 191
<i>Moins : Amortissements</i>	-72 282 403	-63 785 981	Réserve pour réinvestissement	2 226 650	
	62 109 541	47 626 841			
Immobilisations Financières	2 983 714	2 528 028	<u>Capitaux Propres avant Résultat</u>	<u>64 811 941</u>	<u>57 263 837</u>
<i>Moins : Provisions</i>	-101 317	-101 317			
	2 882 397	2 426 711	Résultat de l'exercice	-	-
<u>Total des Actifs Immobilisés</u>	<u>65 315 515</u>	<u>50 138 922</u>			
Autres Actifs non courants	62 624	62 624	<u>PASSIFS</u>	<u>73 539 872</u>	<u>66 307 290</u>
<u>ACTIFS COURANTS</u>	<u>72 973 675</u>	<u>73 369 580</u>			
Stocks	37 922 505	38 135 894	<u>PASSIFS NON COURANTS</u>	<u>22 513 539</u>	<u>18 395 803</u>
<i>Moins : Provisions</i>	-1 962 704	-1 878 286			
	35 959 801	36 257 608	-		
Clients et comptes rattachés	26 493 544	23 581 089	Emprunts	21 776 878	17 480 000
<i>Moins : Provisions</i>	-4 738 304	-3 795 594	Provisions	736 661	915 803
	21 755 240	19 785 495	<u>PASSIFS COURANTS</u>	<u>51 026 333</u>	<u>47 911 487</u>
Autres actifs courants	10 576 730	11 307 143	Fourisseurs et comptes rattachés	14 232 596	12 204 895
<i>Moins : Provisions</i>	-578 823	-611 935	Autres passifs courants	13 686 504	17 613 340
	9 997 908	10 695 208	Concours Bancaires et autres passifs financiers	23 107 233	18 093 252
Placements et autres actifs financiers	3 000 000	3 000 000			
Liquidités & équivalents de liquidités	2 260 727	3 631 269			
Total des Actifs	138 351 813	123 571 127	Total des Capitaux propres & Passifs	138 351 813	123 571 127

Evolution des capitaux propres

Désignation	Capital	Réserve légale	Fond social	Résultats reportés	Subvention d'investissement	Autres réserves	Réserve spéciale réinvesti	Prime d'émission	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2018 avant affectation	27 253 600	2 725 360	658 677	12 385 440	1 234 410	200 000	1 000 000	11 395 878	12 046 616	68 899 981
Résultats reportés				6 731 926					-6 731 926	0
Distribution des dividendes									-4 088 040	-4 088 040
Réserve légale										0
Fond Social										0
Actions propres										
Réserve de réinvestissement							1 226 650		-1 226 650	0
subvention accordée										
Amortissement de la subvention										0
Augmentation du capital par incorporation des réserves										
Solde au 31/12/2018 après affectation	27 253 600	2 725 360	658 677	19 117 366	1 234 410	200 000	2 226 650	11 395 878	0	64 811 941

Ordre du jour

- Augmentation du capital par incorporation des réserves ;
- Modification corrélative de l'article 6 des statuts ;
- Mise à jour des statuts conformément aux dispositions de la loi n° 2019-47 du 29 Mai 2019 relative à l'amélioration du climat d'investissement ayant abrogé et complété le code des sociétés commerciales et l'arrêté du ministère des finances du 15 Aout 2019, portant sur les révisions apportées au règlement général de la bourse des valeurs mobilières de Tunis.
- Pouvoirs en vue de formalités.

Première Résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'augmentation du capital approuve ledit rapport dans son intégralité et décide d'augmenter le capital d'un montant de 5 961 725 dinars par incorporation :

- ✓ Des réserves spéciales d'investissement qui ont été constituées en vertu des dispositions de l'article 7 du code d'Incitations aux investissements d'un montant de 2 226 650 Dinars
- ✓ D'une partie des primes d'émissions d'un montant 3 735 075Dinars

Les 5 961 725 actions nouvelles nominatives gratuites d'une valeur nominale d'un dinar (1DT) chacune seront réparties entre les anciens actionnaires à raison de sept (07) actions nouvelles gratuites pour trente-deux (32) actions anciennes. Le capital social passe de 27 253 600 Dinars à 33 215 325 Dinars.

La jouissance des actions nouvelles est fixée à partir du 1er Janvier 2021.

L'attribution des actions gratuites est fixée à partir du 9 Octobre 2020

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne pouvoir au Conseil d'Administration pour la réalisation et la constatation de cette augmentation du capital.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale décide, sous la condition suspensive de la réalisation de l'augmentation du capital ci-dessus autorisé, de modifier l'article 6 des statuts comme suit :

« Le capital social est fixé à Trente-trois millions deux cent quinze mille trois cent vingt-cinq (33 215 325) Dinars divisé en Trente-trois millions deux cent quinze mille trois cent vingt-cinq (33 215 325) actions de 1 Dinar chacune entièrement libérées. »

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à la majorité

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de mettre à jour des statuts conformément aux dispositions de la loi n° 2019-47 du 29 Mai 2019 relative à l'amélioration du climat d'investissement ayant abrogé et complété le code des sociétés commerciales et l'arrêté du ministère des finances du 15 Aout 2019, portant sur les révisions apportées au règlement général de la bourse des valeurs mobilières de Tunis. En conséquence les articles 17, 19,25, 31 et 46 des statuts de la Société Tunisienne de verrerie « SOTUVER » seront modifiés.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne tout pouvoir au représentant légal de la société ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité